

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

19E SEANCE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2021 A 18 H

TANZMATTEN

Sont présents à la séance sous la présidence de M. le Maire, Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Nadège HORNBECK, Charles SITZENSTUHL, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Denis BARTHEL,

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Tania SCHEUER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Mathilde FISCHER, Jennifer JUND, Birgül KARA, Denis DIGEL, Frédérique MEYER, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Marcel BAUER

Clothilde SZUPTAR

Marion SENGLER donne procuration à Eric CONRAD

Orianne HUMMEL donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER

Laurent GEYLLER donne procuration à Philippe DESAINTEQUENTIN

Stéphane BADER donne procuration à Robert ENGEL

Fadimé CALIK donne procuration à Jacques MEYER

Yvan GIESSLER : retard arrivé au point 9 en attendant donne procuration à Emmanuelle PAGNIEZ

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services

M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation

M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Ville de Sélestat – 19ème Séance du Conseil Municipal – du 22 décembre 2021

Sélestat, le 15 décembre 2021

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

19e SEANCE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2021 A 18 H

TANZMATTEN

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021
- C. Décisions du Maire n° 71 à 73/2021

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Acquisition de l'œuvre le Messenger et cession des droits d'auteur – Erick CAKPO
- 2. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat, l'Agence Culturelle Grand Est et la Compagnie Act2 dans le cadre de la diffusion du spectacle : Le mensonge – Erick CAKPO

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 3. Acquisition d'une parcelle à intérêt environnemental dans la réserve naturelle régionale de l'Ill*Wald – Denis BARTHEL
- 4. Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du chemin du Hollockgraben – Denis BARTHEL

Ville de Sélestat – 19ème Séance du Conseil Municipal – du 22 décembre 2021

5. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2023 – Denis BARTHEL
6. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par les sablières LEONHART pour l'exploitation de leur gravière à Bergheim – Denis BARTHEL

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Fixation annuelle des droits de place 2022 – Charles SITZENSTUHL

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Instauration du « forfait mobilités durables » – Marcel BAUER
9. Rapport Social Unique – Marcel BAUER

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

10. Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat du centre ancien : attribution d'aides financières aux propriétaires – Stéphane ROMY
11. Demande de prorogation de la durée du portage foncier pour le site « Celluloïd » - Claude SCHALLER
12. Interventions sur domaine public départemental en agglomération : Convention Ville/Collectivité Européenne d'Alsace – Claude SCHALLER

F. DIVERS

13. Dématérialisation du contrôle de légalité : signature de la convention ACTES avec la préfecture – Marcel BAUER
14. Arrêté préfectoral portant enregistrement de l'exploitation d'une unité de méthanisation à Ebersheim, exploitée par la société SAS Matternergies (pour information)

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Madame Frédérique MEYER est désignée à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 71 à 73/2021

Décision n° 71/2021 : Avenant n° 1 à l'accord-cadre pour les travaux sylvicoles en forêt de Sélestat plaine et montagne – Lot n° 3 : Débardage et câblage en montagne

Décision n° 72/2021 : Mise à disposition du parking situé au droit de la RD159 de la société LEON NOEL

Décision n° 73/2021 : Marché public global de performance en vue de la mise en œuvre de la stratégie de rénovation énergétique pour 13 sites de la Ville de Sélestat

Intervention de Madame Caroline REYS

« Bonsoir tout le monde. La décision 73 concerne une offre pour laquelle trois entreprises ont candidaté et finalement il n'y en a qu'une des trois qui a soumis une offre. Est-ce qu'il y a une explication au fait que des entreprises n'ont pas soumis d'offres. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Cela peut arriver que les entreprises récupèrent un dossier pour candidater et qu'ensuite elles analysent de près les travaux que cela implique. En fonction des volumes des travaux, de leur financement et de leur capacité de mettre en œuvre ces travaux, tout le monde ne va pas forcément jusqu'au bout de la démarche. »

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Acquisition de l'œuvre le Messenger et cession des droits d'auteur – Erick CAKPO

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que cette œuvre a pu être admirée et peut encore être admirée dans le cadre du marché de Noël sur la place du Dr KUBLER. Il insiste sur le fait que cette œuvre a bien plu aux visiteurs et aux sélestadiens.

Monsieur Erick CAKPO indique que devant le succès que connaît l'œuvre « le Messenger » auprès de sélestadiens et des touristes, la Ville souhaite en faire l'acquisition. En effet, cette œuvre s'est révélée être l'œuvre emblématique de celles exposées lors de la 24^{ème} édition de la biennale Sélest'Art et elle continue d'être appréciée par les visiteurs affluant dans la ville dans le cadre du 500^{ème} anniversaire de la mention.

Monsieur CAKPO souligne le fait que cette acquisition entre en correspondance avec la politique menée par la Ville de Sélestat depuis quelques années, à savoir soutenir la création artistique et la promotion de l'art contemporain hors les murs afin de le rendre accessible à tous les concitoyens.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que cette œuvre restera exposée même si cette dernière ne va pas être pérenne, mais il n'est pas question non plus de la laisser se dégrader.

Intervention de Madame Caroline REYS

« L'œuvre dont il est question ici s'intitule « Le Messenger », aussi, permettez-moi de vous délivrer un message personnel.

Tout d'abord, j'ai une lecture critique du texte de cette délibération qui à mon sens relève plus d'un prospectus touristique que d'un manifeste culturel. Mais il nous interroge sur ce que vos mandats successifs ont apporté à cette « importante politique culturelle tournée vers les arts plastiques ».

Initiée par François KRETZ, la Biennale d'Art Contemporain a été prise en charge par Gilbert Estève dès sa deuxième édition et c'est au cours des deux mandatures que la Ville de Sélestat a acquis une réputation internationale en matière d'Art Contemporain.

À son époque, on évaluait le succès des vernissages au nombre de bus qui venaient à Sélestat. A son époque, les catalogues de l'exposition étaient tous préfacés par les ministres de la Culture en exercice qu'ils soient de gauche ou de droite.

Lors du dernier mandat de Gilbert Estève, et vous le rappelez dans la délibération, la ville a procédé à 3 achats publics d'œuvres. Ces engagements très audacieux et très critiqués ont contribué à l'obtention du Label Ville d'Art et d'Histoire dont se prévaut la Ville aujourd'hui. Trois achats publics en 6 ans, soit un par Biennale, alors que depuis votre élection on en est à un par décennie.

Cette comparaison montre à elle seule le changement de braquet en matière culturelle. Hormis de continuer ce qui était engagé avant vous, quelles ont été les marques de la politique culturelle de la Ville ces 20 dernières années ?

Certes, il y a une chose qui vous revient, c'est la dissolution de l'Office de la Culture. Voilà comment on se coupe du vivier associatif qui portait une dynamique en matière de Culture. Le mois dernier, vous vous êtes plaint du manque de concertation, et bien cette délibération me permet de rappeler que votre municipalité d'alors a mis fin au partenariat actif avec l'Office de la Culture. Vous avez délibérément remplacé les initiatives citoyennes par un service municipal sur lequel vous avez la mainmise.

Et donc, ce soir, après l'acquisition d'un tableau en 2009, vous nous soumettez l'achat d'un Cerf monumental qui « a fait l'unanimité des spectateurs ». Permettez-moi de vous dire qu'une politique culturelle ne se construit pas sur le goût des gens.

Elle ne se construit pas non plus dans les limites de ses goûts personnels, et quand je lis que ce « cerf fantasque s'intègre notamment parfaitement dans le cadre des festivités du 500ème anniversaire de la mention etc... », je vous retrouve complètement, Monsieur le Maire, comme si vous aviez écrit ce passage. Si nous avons été élus l'an dernier, nous aurions célébré le 500ème anniversaire de la mort de Sébastian Brant. Entre les festivités organisées toute l'année depuis le mois de janvier à Strasbourg et toute l'année à Bâle, nous aurions donné à Sélestat et à la Bibliothèque Humaniste le rayonnement légitime qu'elle aurait dû avoir dans cette célébration.

Mais au lieu de célébrer la Nef des Fous, un texte exceptionnel qui a marqué toute l'Europe à la fin du 15ème siècle, vous avez choisi de tout investir sur les 4 lignes d'un livre de comptes.

Ceci étant dit, nous n'allons pas nous opposer à votre deuxième achat public, et nous nous réjouissons de terminer l'année sur ce cadeau fait aux Sélestadiens, aux touristes et à la postérité ! »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous savez quand on parle de culture on peut philosopher et élucubrer autant qu'on veut et chacun a son point de vue. Vous avez le vôtre, moi j'ai le mien, nous avons le nôtre, malheureusement ou heureusement, vous n'avez pas été élue l'année dernière donc ce que vous auriez souhaité n'a pas pu se faire. Peut-être qu'un jour cela viendra, mais pour le moment, c'est comme ça, et je crois que nous n'avons pas à rougir du travail effectué dans le domaine de la culture, même si nous n'avons pas acquis d'œuvres conséquentes comme cela a été le cas par les socialistes à l'époque, il est vrai. Ce sont des choix qui sont faits et après il faut aussi faire attention à l'argent public, car les œuvres ne sont pas toujours « données ». Je ne suis pas le seul à décider et à choisir, mais toujours est-il que c'est comme ça, c'est votre point de vue, on n'est pas sur la même longueur d'ondes, sinon on aurait été ensemble dans la même équipe. »

Adopté à l'unanimité

2. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat, l'Agence Culturelle Grand Est et la Compagnie Act2 dans le cadre de la diffusion du spectacle : Le mensonge – Erick CAKPO

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Ce rapport concerne également le domaine de la culture et montre bien que, dans ce domaine, la Ville de Sélestat est très présente et œuvre beaucoup. Je ne pense pas qu'on puisse nous faire des reproches à ce niveau-là pour ce qui relève de la culture à Sélestat. »

Monsieur Erick CAKPO indique que cette convention s'inscrit dans le cadre d'une tournée de coopération qui couvre le territoire du Grand Est et le spectacle choisi est « Le Mensonge » de la Compagnie Act2 que la Ville a déjà soutenue pour la création de cette pièce. Concernant la diffusion du spectacle, l'Agence Culturelle Grand Est a validé une aide de 2 000 euros pour la mobilité et qui sera directement versée à la Ville pour les frais de transport, d'hébergement et de restauration de la compagnie.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'avec cette délibération, on voit bien qu'il y a une dimension assez importante de la culture sur Sélestat et la ville marque des points dans ce domaine.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

3. Acquisition d'une parcelle à intérêt environnemental dans la réserve naturelle régionale de l'Ill*Wald – Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL propose d'acquérir cette parcelle pour un montant de 4 980 euros.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais savoir où en sont les travaux qui étaient prévus par la Région pour renaturer le Muhlbaechel qui est voisin de cette parcelle et un peu plus loin le Muhlkanal. Où en est-on de ce programme de renaturation ? »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Il y a une partie qui a commencé. Pour le Muhlbaechel, j'ai rendez-vous en janvier avec la Mairie de Bergheim qui a aussi des soucis d'écoulement. Je vais aussi rencontrer tous les services compétents pour discuter du Muhlbaechel et voir comment la gestion va continuer à être prise en charge. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Concernant cette parcelle et cette acquisition, je me permets de rajouter quelques éléments d'information. Cette parcelle appartenait à une famille maraîchère sélestadienne. Elle était donc en indivision avec les trois enfants, la dernière qui habitait Sélestat est décédée, il n'y a pas longtemps, et c'est pourquoi la famille a souhaité vendre ce terrain. C'est une opportunité dans ce secteur. »

Adopté à l'unanimité

4. Aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du chemin du Hollockgraben – Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL propose d'approuver la réalisation de ces travaux pour un montant de 40 000 euros TTC.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment on est favorable à cette délibération puisque j'en suis à l'initiative. En 2018-2019, j'avais travaillé avec les services de la Ville pour régler ces conflits d'usage entre les grumes des forêts et les stationnements et c'était aussi une réflexion qu'on avait menée pour proposer un accès pour les Rohrmatten, à savoir un parking pour accéder aux Rohrmatten par ce parking là et le long du canal de décharge de l'Ill. C'est chose faite, par contre, où est-ce qu'on va stocker les grumes de façon temporaire ? Les grumiers, les containers qui viennent charger les grumes, ils faisaient leur travail à ce niveau-là, et il faudra prévoir un chargement pour ces derniers.

Autre point concernant cet axe départemental 424, souvenez-vous Monsieur le Maire et Charles, souvenez-vous, je vous avais interrogés sur la propriété. Est-ce que la Ville est propriétaire notamment du pont du Hollockgraben ? Je me suis renseigné et figurez-vous que le pont du Hollockgraben, le terrain où a été reconstruit le pont du Hollockgraben appartient à la CEA. Je vous avais mis en garde à l'époque, donc on a travaillé sur une propriété qui ne nous appartient pas. Certes, le pont était nécessaire, mais le pont appartenait à la CEA et donc c'était à la CEA de le réparer. Je vous avais mis en garde, malgré tout, vous ne m'avez pas écouté.

Ensuite, je reviens aux accès aux Rohrmatten. Je crois savoir qu'à la partie Ouest de la Départementale 424, quand on va de cet espace-là vers le carrefour du Match, sur le côté droit après le pont de l'Ill, l'arrêté municipal d'interdiction de circulation a été pris et le chemin en contrebas il y a aussi une interdiction de circulation et pourtant je vois encore beaucoup de voitures qui stationnent ici. Ce sont des personnes qui vont aux Rohrmatten et qui traversent la départementale 424. C'est très dangereux et il serait bien que cet arrêté municipal d'interdiction de circulation soit appliqué pour que les gens viennent se garer sur le parking qui va être prévu ou qui est déjà en place.

J'ai une autre question encore concernant Monsieur MEYER. Jacques, en 2019, on avait voté un projet de délibération concernant le lotissement au Neubruch Nord, derrière l'ex garage BOROCCO, chez Monsieur GENY Jean. Tout le lotissement est en train de se terminer et on avait voté ici la création d'une sortie de ce chemin vers la Départementale 424. Aujourd'hui, les travaux sont quasiment terminés et la sortie n'est pas faite. Est-ce que tu pourrais me répondre à ce sujet ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Concernant ce lotissement, avait été mis en place un PUP ce qui nous permettait de faire payer cet accès en partie par le lotisseur. Je me tourne vers Claude qui suit cela maintenant, où est-ce qu'on en est par rapport à ces travaux qui seront réalisés ? »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Effectivement, il a été mis en place un projet urbain participatif pour financer cet aménagement et il a été attendu que les travaux du lotisseur soient terminés pour pouvoir faire la voirie finale. Tant que les travaux du lotissement ne sont pas terminés ce n'est pas la peine de faire des travaux d'aménagement de voirie définitifs vu le trafic des poids lourds. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Sélestat bénéficie et dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. Pour le préserver, il est important que la Ville organise et régule la fréquentation du

*public. Bien sûr il n'est pas souhaitable et pas possible d'empêcher la fréquentation du public mais elle a un rôle de régulation. C'est vrai qu'en aménageant ce parking, qui est à proximité de la route, elle favorise un accès en voiture sans pénétrer au cœur du milieu naturel, donc c'est plutôt positif. C'est mieux que d'aller au milieu de l'Ill*Wald, il y a aussi un accès possible à la chapelle du Chêne qui se fait, mais il est vrai qu'il est mieux de favoriser ce genre d'accès qui est vraiment en bordure du milieu naturel.*

Je rejoins ce que disait Monsieur Denis DIGEL qui a évoqué l'interdiction des véhicules à moteur. Il ne faut pas juste prendre des arrêtés, il faut vraiment que ces derniers soient respectés et que les véhicules à moteur ne pénètrent pas dans le milieu naturel et n'utilisent pas tous les chemins qui sont interdits, en théorie, aux véhicules à moteur sauf bien sûr les agriculteurs et les personnes autorisées. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Concernant la fréquentation, si elle n'est pas respectée, qu'est-ce qu'il faut faire ? est-ce qu'il faut mettre un policier toute la journée sur le terrain ? Est-ce que la Ville a le moyen de le faire ? Est-ce qu'on va embaucher quelqu'un pour faire des PV à longueur de journée ? Moi je veux bien, maintenant si vous avez des solutions miracles pour empêcher les gens de venir circuler sur des chemins interdits, je veux bien vous écouter.

En ce qui concerne le chemin qui est en face du B10 comme disait Monsieur DIGEL, effectivement il y a des voitures qui l'empruntent. On s'est posé la question, on travaille dessus et est-ce qu'on va poser une barrière au début sur ce chemin sachant que la plupart des terrains quand vous allez vers le front à gauche sont des terrains privés, donc cela ne se règle pas facilement non plus, car, qui dit poser des barrières, dit discuter avec les propriétaires.

Concernant les travaux sur un domaine qui, a priori, n'appartenait pas à la Ville, il me semble que la preuve avait été fournie à l'époque que la Ville était bien propriétaire de ce passage.

*Concernant le stockage des grumes, trouver un autre parking, est-ce qu'il est vraiment indispensable qu'on stocke ces grumes ? Les déposer pour les reprendre, on est en train de travailler sur cette philosophie. En tout cas, il faut faire quelque chose pour ce parking car vous avez vu dans quel état il est actuellement, je crois que c'est largement justifié de concrétiser une place honorable aux gens qui vont se promener et qui respectent l'Ill*Wald. C'est pour cela qu'on a avancé la barrière du fond du Hollockgraben vers l'avant, justement pour limiter ces circulations, mais en contrepartie, on leur doit de leur fournir au moins un parking un peu correct. »*

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Concernant la propriété, je vous enverrai un extrait du SIG. En ma qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes, j'ai accès au SIG parce que c'est une de mes délégations, et ce terrain appartient au Département. Alors si on veut le reprendre, il n'y a pas de problème, mais il vaut mieux travailler sur un terrain qui vous appartient que sur un terrain qui ne vous appartient pas.

Un autre sujet Monsieur le Maire, en consultant le SIG, l'ancien Adjoint aux Domaines, Monsieur HAAS, est encore le représentant de la Ville de Sélestat. Ce serait bien que les démarches soient faites pour que ce ne soit plus Monsieur HAAS qui soit inscrit au SIG. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

*« Monsieur BARTHEL, comme vous dites, il n’y a pas de solution miracle pour faire respecter la réglementation dans l’Ill*Wald mais vous donnez aussi des pistes de solution. Vous parlez des barrières, il y a quand même des choses qui sont faites, il y a peut-être des choses qui peuvent être améliorées. Il y a un garde champêtre, il y a des communes qui font appel aux brigades vertes, il faut réfléchir. On ne pourra pas résoudre tous les problèmes, mais on ne peut pas dire il faut un miracle ou rien du tout. Il y a des choses à faire et à améliorer et on peut avancer en ce sens. »*

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Evidemment, le garde champêtre c’est une personne, mais il n’y en a qu’un pour le moment. Les brigades vertes, on en a déjà parlé à plusieurs reprises, il s’est avéré que les brigades vertes commencent à tourner dans le Bas-Rhin, mais à l’origine, elles étaient dans le Haut-Rhin. Finalement la cotisation pour les brigades vertes est proportionnelle au nombre d’habitants. Donc, est-ce que Sélestat doit servir de « vache à lait » pour les autres communes à côté ? Je n’en suis pas persuadé. A ce moment-là on peut aussi se poser la question et regarder combien coûte l’adhésion aux brigades vertes et se poser la question s’il ne serait pas mieux d’embaucher un deuxième garde-champêtre en se disant que celui-ci serait entièrement sur le terrain de Sélestat, toute l’année, plutôt que d’avoir trois ou quatre contrôles à l’année des brigades vertes et de payer un maximum pour un service qui finalement n’est peut-être pas forcément aussi efficace que ça. Alors oui, on réfléchit, c’est un sujet pour lequel il faut peser le pour et le contre et voir si on peut débloquer quelque chose là-dessus. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vais donner quelques éléments de réponse aussi pour compléter un peu ce qui a été dit par rapport à vos interrogations qui sont justifiées. Je vais quand même rappeler un peu la genèse de ce projet. Pour répondre à la question de Monsieur DIGEL concernant la propriété, je vais voir cela de plus près mais, à ma connaissance, on m’a toujours dit que ce terrain appartenait bien à la Ville de Sélestat. On fera le nécessaire pour vérifier. Est-ce que le SIG est à jour, a priori non, puisque Monsieur HAAS figure encore donc il y a peut-être d’autres choses qui ne le sont pas, mais on va voir cela avec les services du Département. Concernant l’opportunité de ce parking, vous avez tous compris que c’est suite aux travaux qui ont été faits notamment concernant le pont. Il s’est avéré que c’est une idée qui a été lancée pour améliorer un peu le stationnement de cette aire qui est très fréquentée. L’aménagement de cette aire de stationnement évitera, du moins j’espère, à ce que les véhicules stationnent de l’autre côté, dans la rue du Neubruch pour traverser la route d’une façon extrêmement dangereuse. S’il faut faire des opérations « coup de poing » comme on l’a d’ailleurs déjà fait l’année dernière ou il y a deux ans en présence de la police nationale et de l’Etat par rapport notamment aux gens qui laissent divaguer leurs chiens, on fera le nécessaire.

Autre point que je voulais aussi souligner, pourquoi on vous présente ce rapport ? Il s’agit effectivement d’aménager et donner une autre image à ce parking qui est un peu laissé pour compte et pourtant utilisé et très pratique, mais d’autre part, il y a des subventions très intéressantes notamment de la part de l’Etat dont la Ville pourrait bénéficier. »

Adopté à l’unanimité

5. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2023 – Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL fait part de l'état d'assiette des coupes pour 2023 et propose de l'approuver.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'avais posé la question en Commission, qu'est-ce que signifie le type de coupe intitulé « Amélioration indifférenciée et régénération indifférenciée » ? »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« On vous avait répondu en commission que ce sont des termes techniques qu'utilise l'ONF et que lui-même était incapable de nous répondre à quoi correspondait ces améliorations indifférenciées. On attend toujours la réponse, même le chef de triage n'a pas pu nous répondre. Il suppose que c'est un éclaircissement par coupe. On vous avait déjà donné cette réponse en commission. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« C'est bien dommage car on vote quand même pour du martelage donc pour des travaux de coupe dans nos forêts et il y a des termes techniques qu'on ne connaît pas , ce n'est pas un piège. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Je vous répète qu'on a téléphoné, on a été voir avec les agents de l'ONF que vous connaissez et eux-mêmes ils découvrent souvent des termes. D'après ce qu'ils nous auraient dit pour le terme « amélioration indifférenciée », ils éclaircissent, mais ne font pas de grosses coupes. Quand j'aurais une réponse plus précise de l'ONF, je vous la donnerai. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« On est en Conseil Municipal. On décide de parcelles à marteler donc à couper. On désigne des arbres à couper. »

Intervention de Monsieur Denis BARTHEL

« Monsieur DIGEL, vous étiez à ce poste avant moi, j'espère que vous avez fait confiance à l'ONF autant que je leur fais confiance. Ils font un travail assez remarquable. Suite aux différentes maladies qu'on a, je peux vous dire que d'ici deux ans, toutes les parcelles qui ont été sinistrées vont être reconstituées. Je crois que maintenant on ne va pas jouer sur des termes. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Alors si je peux terminer mes propos, je vais les reprendre. Nous sommes en conseil municipal, nous devons décider des parcelles à marteler, c'est quand même quelque chose d'important car cela veut dire qu'on va désigner des arbres qu'on va couper. Et les termes qui sont utilisés, je ne les connais pas, personne ne les connaît, vous ne les connaissez pas. Ce n'est pas pour vous mettre mal à l'aise, mais la décision est quand même importante et c'est le message qu'il faut porter auprès de l'ONF, à savoir que ces termes sont peut-être techniques, mais ils sont quand même importants car on vote quelque chose de très important et on désigne des arbres à abattre. C'est le sens de ma remarque, c'est tout. Maintenant si tu le prends différemment tant pis. »

Intervention de Monsieur le Maire Marcel BAUER

« Je pense que ces termes qui sont utilisés ne sont pas nouveaux, ce ne sont pas des choses qui sont d'actualité mais qui ont certainement déjà été utilisées par le passé. Donc, normalement, vous étiez déjà informé et vous les connaissiez déjà auparavant. »

Monsieur Denis DIGEL insiste sur le fait que les termes sont nouveaux.

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

*« Je voudrais juste rappeler que j'avais souhaité qu'une sortie soit organisée l'année dernière sur le terrain. Cela n'a pas pu se faire pour différentes raisons, essentiellement liées au COVID, mais je souhaiterais que notre collègue, Denis BARTHEL, avec le service environnement, nous propose une sortie pour l'ensemble des membres du conseil municipal afin que vous puissiez mieux connaître la forêt de l'Il*Wald ou la forêt de montagne avant juin. Ce type de sortie doit se faire au printemps quand les feuilles commencent à apparaître. »*

Adopté à l'unanimité

6. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par les sablières LEONHART pour l'exploitation de leur gravière à Bergheim – Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL propose d'émettre un avis favorable à cette demande.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Nous donnerons un avis favorable à l'extension de la gravière de Bergheim pour deux raisons. On a déjà l'expérience de l'extension de la gravière sud et on a donc pu constater que LEONHART mettait en œuvre de manière très sérieuse les mesures compensatoires. Donc, on ne doute pas que pour la gravière de Bergheim il fera la même chose. La deuxième raison, c'est que cela est un bénéfice pour le milieu naturel de Sélestat car nous ne bénéficierons que des mesures compensatoires et l'extension et les atteintes à l'environnement seront sur le territoire de Bergheim. Donc pour Sélestat, c'est quelque chose de bénéfique. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous l'avez dit fort justement et nous connaissons les sablières LEONHART depuis quelques années déjà car je me rappelle, au début de mon premier mandat, en 2001, lorsqu'il était question de mettre en place des mesures compensatoires sur la gravière Sud, lorsque les sablières LEONHART ont demandé l'extension de la durée d'exploitation, ils étaient très exemplaires sur les mesures compensatoires et cela que ce soit à Sélestat, à Bergheim ou ailleurs. C'est une entreprise très sérieuse qui prend vraiment à cœur l'environnement et on peut leur faire confiance. C'est la raison pour laquelle on peut vraiment leur faire encore confiance et leur donner un avis favorable pour cette extension. Si les autres communes l'ont fait, c'est également parce qu'ils connaissent et savent comment travaille cette entreprise. »

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

7. Fixation annuelle des droits de place 2022 – Charles SITZENSTUHL

Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Délibération de fin d'année sur la fixation annuelle des droits de place pour l'année 2022. Nous sommes obligés de passer devant le Conseil Municipal puisque la loi classe les droits de place dans la catégorie des recettes à caractère fiscal. C'est donc l'assemblée délibérante qui doit fixer les droits de place et ce n'est pas une décision du Maire. Il est donc proposé dans cette délibération de revenir aux tarifs « normaux » si je peux ainsi dire, donc des tarifs identiques à la dernière année normale que nous avons connue, c'est-à-dire 2019, avant la crise sanitaire. Cela concerne donc les marchés du mardi et du samedi, les foires du printemps et du Corso ainsi que la braderie. Je voudrais également ajouter, à titre d'information, pour que l'ensemble du conseil Municipal puisse comprendre, combien il est important de revenir à la normale sur les droits de place. Pour le dernier exercice hors crise qui était celui de 2019, tous ces droits rapportaient pas moins de 93 000 euros au budget de la commune. C'est donc une rentrée conséquente et en 2020, du fait de la crise sanitaire et notamment du geste très important que la Ville avait fait s'agissant des marchés hebdomadaires, il n'y a eu que 30 000 euros de droits de place qui étaient rentrés dans le budget de la commune, et sur l'année 2021, l'exercice est en train d'être clôturé, c'est un chiffre qui est encore provisoire cela représente environ 70 000 euros. Donc pas totalement un retour à la normale sur 2021. Ce qui motive notamment le fait de revenir en 2022 à la normale c'est que c'est un produit important pour le budget de la commune et nous espérons que 2022 puisse être l'année du retour à la normale. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment nous sommes favorables à cette délibération puisqu'on reprend les tarifs d'il y a deux ans. Par contre, comme on est dans le service des domaines de la Ville de Sélestat, je voudrais revenir sur le service de location de salle et notamment de la location de la Bibliothèque Humaniste. Lors du Conseil Municipal d'octobre dernier, je vous ai interpellé, Monsieur le Maire, concernant la venue des parlementaires du groupe AGIR à la Bibliothèque Humaniste les 30 et 31 août 2021. Monsieur MEYER, votre suppléant lors de ce conseil, avait certifié qu'il y avait une facture de location. Il nous a promis de nous transmettre la facture de location, notre collègue Jean-Pierre a pu la consulter en Mairie. Je suis très surpris de cette facture à deux titres. Pourquoi cette facture de location a été réalisée et datée 2 jours à peine après la lettre d'interrogation de Caroline REYS, soit près de deux mois après la location et à quelques 8 jours du Conseil Municipal d'octobre ? Que s'est-il passé ? Y a-t-il eu un devis de fait ? Un bon de commande validé par le groupe AGIR ? Pourquoi mettre autant de temps pour facturer, 8 semaines après la location ? Je sais que je n'aurai pas de réponse honnête, alors je fais des suppositions. Cette lenteur cacherait-elle une promesse de gratuité de location au groupe AGIR pour remercier le Député HERTH de son soutien aux élections ? Concernant la facture elle-même, vous avez facturé 6 000 euros la location pour les deux jours. Or, sur le tarif de location de la Bibliothèque Humaniste, la journée à elle seule coûte déjà 6 000 euros. Pour moi, il y a deux jours de location soit 12 000

euros. Pourquoi le tarif voté en conseil municipal n'a pas été appliqué ? En 2018, lors de l'ouverture, vous avez décidé, certes en petit comité, Jacques MEYER en est aussi témoin, de ne pas vouloir louer la Bibliothèque Humaniste à des fins politiques. Pourquoi avoir changé d'avis ? Cette permission de location à un groupe politique national ainsi que la minoration de la facture est-elle due au hasard ou alors c'était le prix à payer d'une visite privée du 1^{er} Ministre, visite que je qualifie de privée puisque les élus de l'opposition n'étaient pas invités ? Est-ce la visibilité politique que vous recherchez ? Est-ce pour une satisfaction personnelle ? Y-a-t-il eu une contrepartie politique en échange de la venue du 1^{er} Ministre ? Est-ce pour cela que vous avez changé de bord politique et créer un comité de soutien au Président Candidat MACRON ? Monsieur le Maire, vous êtes garant du budget de la Ville de Sélestat. De fait, vous êtes le collecteur et le responsable des recettes municipales. Ces recettes municipales ne sont pas votre argent de poche. Vous n'avez pas le droit d'en disposer à votre guise, ni pour des dépenses de confort des élus, ni pour votre satisfaction personnelle. J'ai dénoncé ici même les factures internet payées par la Ville pour quelques « privilégiés » terme que vous avez l'habitude d'utiliser. D'ailleurs les sommes ne sont toujours pas remboursées à la Ville. Par contre les abonnements ont été stoppés. La Chambre Régionale des Comptes l'a rappelé : vous avez manqué au droit en signant un marché de travaux à la gare en utilisant les recettes municipales sans avoir fait voter le budget et donc les crédits nécessaires. La Bibliothèque, Monsieur le Maire, n'est pas votre jouet. Elle appartient à l'histoire, elle appartient aux sélestadiens. Il serait bon de respecter cela. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je veux bien finalement répondre à une interpellation qui tout compte fait n'a rien à faire dans cette délibération. J'avais l'intention de répondre à la fin parce que je me doutais bien que j'allais être interpellé à ce sujet mais je vais quand même donner quelques éléments de réponse. Pour remuer la sauce, vous revenez en arrière sur certaines choses. Alors d'abord vous dites bravo à celui ou celle qui vous a rédigé ce texte que vous venez de lire. Je voudrais quand même rappeler, vous parlez de privilégiés, oui parce qu'à un moment donné j'ai été amené à parler de privilégiés, car tous ceux qui sont élus, quelque part, sont privilégiés puisqu'ils sont sortis des urnes. Donc, nous sommes tous des privilégiés en ce sens, mais sans rentrer dans le fond du concept même de la notion de privilège. Des intérêts personnels ? Non je ne pense pas, je n'ai aucune intention personnelle car moi je n'ai plus rien à prouver à ce niveau-là, j'ai montré ce que je sais faire en tant que Maire sinon je n'aurais pas gagné une quatrième élection municipale. En ce qui concerne la gestion des salles, je voudrais quand même rappeler que le Maire a la délégation pour gérer les salles comme il le souhaite. Nous sommes amenés parfois à mettre les salles à disposition pour des associations ou autres que ce soit ici, à la Bibliothèque humaniste ou ailleurs pour des manifestations qu'elles soient sportives, culturelles, humanitaires ou autres et ça le Maire a le droit de gérer, comme bon lui semble et comme bon père de famille, les salles. Et c'est ce que je fais, et je ne le fais pas seul, je me réfère évidemment à mes collègues de la municipalité. Evidemment, je ne vais pas vous demander vous, Mesdames et Messieurs, chaque fois que j'ai une décision à prendre parce sinon je ne terminerais jamais. De toute façon, vous, vous avez l'habitude de ne pas être constructif, donc ce n'est pas la peine que je vous demande quoi que ce soit puisque ce que vous faites, c'est démolir le travail fait par la municipalité. C'est

tout à fait dans vos attributions. Effectivement, j'ai reçu délégation du conseil Municipal pour « fixer, tous les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ». Ce sont des choses qui sont tout à fait dans mes attributions et autant que je sache, je suis encore Maire de Sélestat, donc je me permets de gérer comme il me semble être quelque chose de correct. Je vous l'ai déjà dit, si vous faites venir une haute personnalité quel que soit son bord politique et autre, quel que soit ses convictions, je l'accueillerais au même titre que d'autres candidats, encore que non, faut pas non plus faire n'importe quoi, mais je pense que si on a déjà la chance et le privilège d'avoir un 1^{er} Ministre à Sélestat, il ne faut pas « cracher dans la soupe » et je crois que c'est tout à fait dans notre intérêt et dans l'intérêt de la Ville de Sélestat de lui donner la possibilité de venir. Ça je l'assume totalement. Et encore une fois pour répondre tout de suite à la question que vous allez poser et que vous allez peut-être poser concernant ce règlement, je vous dis franchement non tout de suite, il n'y aura pas de règlement et on ne travaillera pas sur un règlement. Je continuerai à fonctionner comme ceci que ça plaise ou non, il faudra faire avec, au moins 4 ans. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Vous avez répondu à une de nos interrogations déjà au dernier Conseil. D'habitude, quand il y a une remise pour une association ou quelqu'un qui loue un emplacement à la Ville, on passe toujours en délibération. Là c'est passé sous le coude, c'est vous qui avez décidé cela. Ben voilà on fait une remise pour le groupe AGIR parce que vous avez vos raisons personnelles et tout le monde ici sait pourquoi il y a eu cette remise. Quand une autre personnalité vient Monsieur le Maire, il serait convenable d'inviter tous les membres du conseil à dire bonjour à ces hautes personnalités. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Non, je ne suis pas obligé d'inviter tous les membres du conseil. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« On est obligé d'accepter vos remises pour que ces hautes personnalités viennent vous saluer. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Il n'y a pas de remise. On a appliqué le tarif et on a considéré que c'était une journée. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Vous avez considéré que c'était une journée. Il y avait deux jours, le 30 et le 31 août. Le tarif que vous avez signé le 20 août 2020 privatisation de l'ensemble de la Bibliothèque, forfait 24 H il y a 6 000 euros TTC »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Il n'y avait pas deux jours. C'était lundi après-midi et mardi matin. Et je le répète j'assume que ça plaise ou pas. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« C'est un peu une digression. C'est juste pour vous reprendre sur l'expression « vous avez géré en bon père de famille. » C'était pour vous apprendre que depuis 2014, cette expression n'est plus admise dans les textes officiels, dans le code civil. Cela a été voté à l'Assemblée Nationale. C'est « gestion raisonnable ». On remplace cette expression qui est jugée de caractère sexiste. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je me demande où on va, franchement. Moi je vous demande une chose. Revenez les pieds sur terre, mon objectif est de gérer la collectivité correctement pour que la Ville de Sélestat avance. Et c'est comme ça que je travaille et si cela ne vous convient pas, c'est votre droit. Alors oui je gère en « bon père de famille ». Que cela plaise ou pas, que ce soit une expression tolérée ou pas, mais en tout cas je ne vois pas pourquoi elle doit être condamnée. »

Adopté à l'unanimité

D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Instauration du « forfait mobilités durables » – Marcel BAUER

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que la collectivité est déjà amenée à verser 50% des frais de déplacement pour les agents qui viennent en transport collectif, chose mise en place à Sélestat depuis déjà quelques temps. Le « forfait mobilités durables » est proposé aux collectivités par un décret de 2020. Il propose d'instaurer ce forfait.

Adopté à l'unanimité

9. Rapport Social Unique – Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'est un document qui doit être mis en place suite à la loi de transformation de la fonction publique, qui est à l'origine de ce rapport social unique et, qui remplace ce qu'on avait connu auparavant, le Bilan social, qui était présenté tous les deux ans. Ce rapport social unique doit être présenté tous les ans et nous devons renseigner une base de données sociales dématérialisée mise à disposition par les centres de gestion. C'est un travail qui a été fait par notre service Ressources Humaines. Le centre de gestion collecte tous les indicateurs concernant le personnel. Les données saisies en 2021 concernent l'année 2020 et le questionnaire correspond à celui des bilans sociaux au 31 décembre 2019. Il est prévu dans le décret que cette phase transitoire ait lieu jusqu'en 2023 afin de stabiliser le contenu des informations recueillies. Le rapport social unique a pour objectif d'aider à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité. Ce document, vous l'avez dans la délibération. Je vais le consulter rapidement mais je ne vais pas trop entrer dans les détails car vous avez tous pu le voir et vous pouvez encore le voir. C'est un travail qui est considérable et je voudrais demander à notre DGS de saluer le travail qui a été

fait par le service des Ressources Humaines et notamment par un des agents. C'est un travail colossal et surtout très bien fait avec des éléments très lisibles et complets qui ont demandé beaucoup d'heures de travail. Vous avez donc les effectifs avec le nombre de fonctionnaires, de contractuels permanents et non permanents, vous avez les caractéristiques des agents permanents, la répartition par genre et par statut. Vous avez également le temps de travail des agents permanents puisque certains travaillent à temps complet, d'autres à temps partiel, idem pour les contractuels. Vous avez la pyramide des âges, l'équivalent de temps rémunérés, les mouvements, la variation des effectifs, l'évolution professionnelle car il faut savoir, qu'au niveau de notre personnel, il y a un grand travail qui est fait dans le domaine de la formation pour que le personnel puisse évoluer. Tout cela est transcrit dans ce document. Des sanctions disciplinaires, il n'y en avait pas mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura jamais et qu'il n'y en a jamais eues. Les charges de personnel qui, je le rappelle, représentent presque 51% des dépenses de fonctionnement, ce qui est quand même assez conséquent, puisque le budget de fonctionnement est de 24,5 millions et les charges de personnel s'élèvent à 12,4 millions. Vous avez la moyenne des rémunérations notamment en fonction des catégories, vous avez la part des régimes indemnitaires sur la rémunération. Il faut savoir qu'il y a un grand travail qui va être fait, au courant de cette année, puisqu'une des missions qui a été donnée à la nouvelle DRH c'est de mettre en place le RIFSEEP qui aurait déjà dû être mis en place, mais c'est quelque chose d'extrêmement compliqué et il fallait avoir les compétences nécessaires pour le faire, ça ne veut pas dire qu'on ne les a pas, mais le temps manquait pour que ce soit mis en place. En tout cas, pour 2022, c'est au programme et je pense que d'ici la fin de l'année ce sera réalisé dans l'intérêt de l'ensemble du personnel. Vous avez les éléments concernant les absences suite aux maladies, les accidents du travail, la politique handicap, nous dépassons les 6% qui nous sont obligatoires concernant les travailleurs reconnus handicapés ce qui nous évite de payer des indemnités inutiles. Ce n'est pas toujours évident, car quand vous recrutez quelqu'un, la personne ne vous dit pas systématiquement si elle est reconnue handicapée ou pas. Ce sont donc des choses qui sont connues parfois ultérieurement et les agents ne veulent pas forcément le déclarer. Pour ce qui est de la formation, il faut savoir que les montants qui sont alloués pour la formation sont relativement conséquents, plus de 80 000 euros et là on travaille essentiellement avec le CNFPT qui est l'organisme dévolu aux collectivités pour la formation. L'action sociale et la protection sociale est un volet très important car la Ville a fait de gros efforts et continue d'en faire. Concernant la santé, le montant global des participations est de 130 000 euros, ce qui n'est pas rien. Pour la prévoyance, le montant est de 47 000 euros et là il faut dire que la collectivité fait de gros efforts et je pense que les agents le reconnaissent. Vous avez les montants moyens par bénéficiaire soit près de 500 euros pour la santé et 175 euros pour la prévoyance. Si vous voulez avoir des détails plus conséquents par rapport à cela le service des Ressources Humaines se tient à votre disposition. Là, on a un résumé du travail qui a été fait, car le document original est beaucoup plus conséquent avec des chiffres beaucoup plus détaillés et on n'allait pas vous assommer avec des documents plus complexes. La synthèse a été très bien faite et avec beaucoup de compétences et je salue encore une fois le travail qui a été fait. On en a discuté en Comité Technique et en CHSCT et le travail a été beaucoup apprécié puisque l'ensemble des membres a voté favorablement pour ce rapport social unique.

Même si c'est un document d'information, il est demandé de délibérer, d'en débattre éventuellement, et de voter en faveur de ce rapport. »

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« J'ai deux questions, j'en avais trois mais comme vous avez répondu à la question du RIFSEEP, le RIFSEEP qui a été rappelé par la Chambre Régionale des Comptes. Du coup, cela va être fait en 2022, quelque part ça nous rassure. Ensuite, j'avais aussi une question : pourquoi la Ville ne fait pas appel à des contrats aidés actuellement appelés PEC (Parcours Emploi Compétence) ? Ces contrats bénéficient à des jeunes sans emploi ou à des seniors de plus de 58 ans. Ils sont très avantageux pour la Ville puisque le reste à charge est vraiment minime et en plus, cela permet une formation de la personne qui en bénéficie et cela est valorisant. Ensuite, on avait une question par rapport à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Psychosociaux. Elle date de 2019, ce rapport concerne l'année 2020, donc je ne comprends pas pourquoi on n'a pas eu de mise à jour en 2020. Comme ce rapport unique concerne 2020, j'aimerais revenir sur la situation difficile vécue par les agents de la Ville, tous en télétravail forcé à cause de la crise sanitaire. On se souvient qu'ils étaient tous mobilisés pour rendre service et réduire les risques de propagation du virus. On peut saluer leur contribution. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« En ce qui concerne les emplois aidés, il faut dire que la Ville avait régulièrement recours à des emplois aidés, mais il est vrai que moins ces derniers temps. Nous avons fait l'effort sur les apprentissages car c'est quelque chose que j'ai mis en place et que je tiens à développer. Le problème, c'est qu'il faut aussi avoir des personnes qui encadrent ces gens que ce soit les emplois aidés ou les apprentis et là, il y a toute une politique à mener car il ne s'agit pas seulement de mettre un nom à côté d'un agent et dire que c'est un maître d'apprentissage, si sur le terrain ce n'est pas tout à fait le cas, car ce n'est pas évident, tout le monde ne peut pas encadrer. Mais, j'ai demandé à la DRH d'améliorer un peu ce dispositif et pour les contrats aidés, c'est pareil, il ne s'agit pas seulement de recruter pour recruter, mais il faut aussi que ces personnes soient suivies et qu'on ait des agents volontaires qui puissent les encadrer. Il y a donc toute une politique à mener mais en tout cas ce n'est pas quelque chose que j'élimine totalement, bien au contraire. Concernant la deuxième question, ce document va être actualisé régulièrement, là on s'est basé sur les données qui sont connues en 2019 et le travail a été fait. C'est quelque chose qui est transitoire et qui doit stabiliser le contenu des informations d'ici 2023. Il y a donc encore tout un travail à faire car ce n'est pas une mince affaire. L'agent qui a travaillé là-dessus a fait un excellent travail et cela n'est pas facile. En tout cas, c'est quelque chose qui va être mis en route prochainement pour que cela soit plus facile à présenter. C'est un début et moi je dis bravo pour ce travail. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Depuis le début de ce mandat, Monsieur le Maire, vous n'avez cessé de faire la chasse aux sorcières auprès des agents de la Ville, pourtant très dévoués à la collectivité. En novembre 2020, Jean-Pierre HAAS vous a interpellé à ce sujet, moi-même en janvier en Conseil Municipal, je vous ai fait part de ce mal-être, des conséquences pour nos agents et pour notre collectivité. Vous avez toujours nié cette situation. L'audit, décidé à la va-vite, n'aura rien changé, bien au

*contraire. Les conséquences sont lourdes pour nos agents. Le médecin du travail en témoignait dès le mois de mars dernier en vous interpellant quant au mal-être au travail. Certains de nos agents souffrent de harcèlement, d'autres n'ont d'autres choix que de se mettre en arrêt de travail pour trouver un peu de répit dans leur vie professionnelle, d'autres encore, et ils sont de plus en plus nombreux, ont malheureusement fait le choix de quitter notre collectivité pour trouver une meilleure sérénité professionnelle. Je le regrette, mais je comprends parfaitement ces agents, ces personnes. Cette fuite, ce « *sauve qui peut* » de nos agents, n'est pas prêt de s'arrêter. Aujourd'hui, la chasse aux sorcières continue. Vous vous en prenez à certains élus de votre majorité. Beaucoup d'élus de la majorité sont désabusés de cette situation, pour preuve, vous avez du mal à tenir les quorums lors des conseils municipaux et ce soir vous êtes juste, votre groupe, au niveau du quorum. Lors des commissions, il y a souvent plus de personnes de l'opposition qui sont présentes que de la majorité ou lors du dernier CA du CCAS où le quorum était loin d'être atteint. C'est révélateur. Je salue d'ailleurs le courage de certains d'entre vous. J'ai beaucoup de peine, pour toi Eric, toi qui connais si bien nos agents, tu les as toujours soutenus dans la mesure de ton possible ou du moins dans la limite que voulaient bien te donner le Maire et le 1^{er} Adjoint. Je salue ton courage. Eric CONRAD, en premier lieu, semblerait en faire les frais, puisqu'il n'aurait plus la délégation des Ressources Humaines. Monsieur le Maire, vous lui auriez retiré. Mes questions, Monsieur le Maire, sont simples. Pourquoi avoir retiré cette délégation à Eric ? Qui prend le relai ? Quand cesserez-vous cette chasse aux sorcières ? Il serait grand temps Monsieur le Maire d'entendre nos agents et de changer d'attitude à leur égard. Les agents en souffrent, et c'est toute la collectivité, la ville qui en subit les conséquences. »*

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vais laisser le soin à Monsieur Eric CONRAD de répondre et je répondrai après, car franchement entendre cela de la part d'un élu, soit disant responsable, chef de file d'un groupe politique, c'est scandaleux. C'est tellement bas, c'est tellement mensonger qu'on ne peut pas le croire. »

Intervention de Monsieur Eric CONRAD

« Pour remettre les choses dans leur contexte, c'est moi, personnellement, qui suis allé voir Monsieur le Maire et qui lui ai demandé de m'enlever la délégation, car je ne voulais plus le faire, les raisons sont les miennes, mais c'est moi qui lui ai demandé, ce n'est pas lui qui m'a enlevé la délégation, c'est moi qui lui ai demandé de me la retirer pour que je puisse continuer mon travail au niveau des ateliers. Ce qui est vrai, c'est que j'aime les ateliers, j'aime le contact avec les gens, mais les ressources humaines ne me convenaient plus. J'ai donc demandé à ce qu'on m'enlève cette délégation et Monsieur le Maire a accepté. C'est peut-être pour cela que je suis encore là, car je ne voulais plus faire les RH. Mais, c'est moi qui ai demandé à ce qu'on me l'enlève. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je me réfère à cette information qui vient d'être donnée, à cette contre-vérité par rapport à ce que vous avez déballé pendant 5-10 minutes. A l'image de ce qu'on vient d'entendre, aussi avec ce témoignage, cela montre que tout ce que vous avez dit tout à l'heure quand vous parliez de harcèlement, quand vous parliez de chasse aux sorcières, moi je n'ai renvoyé personne, je n'ai chassé personne. Si les gens quittent par eux-mêmes c'est normal. Nous sommes en

train de construire. Vous savez, quand on me dit que l'audit ne servait à rien, sans aucun élément concret qui permet de le dire, c'est comme quand vous faites les campagnes électorales, c'est pareil, vous sortez des mensonges, vous sortez des vanneries. Vous faites croire à la population n'importe quoi. Mais c'est honteux. C'est honteux d'en arriver là. Moi, à votre place, je vous le dis franchement, je me cacherais. »

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« Du coup on aimerait savoir qui a la délégation ? »

Intervention de Monsieur le Maire

« La délégation pour le personnel, c'est moi, c'est moi qui l'avais toujours, on avait essayé avec Éric CONRAD, il a donné la réponse, je n'y reviendrai plus c'est moi qui gère. Monsieur HAAS, et après Monsieur DIGEL et après on arrête et on revient à la délibération, car franchement on est vraiment au ras des pâquerettes. Moi, j'ai honte pour vous, et quand on crie haut et fort que la municipalité, que l'équipe de BAUER est déstabilisée, c'est complètement faux, encore on se base sur des arguments qui ne tiennent absolument pas. Ce sont des mensonges et vous n'arrêtez pas de mentir que ce soit sur les réseaux sociaux, ou ailleurs, c'est honteux. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Calmez-vous Monsieur le Maire. Petite précision, moi aussi j'étais Adjoint aux Ressources Humaines, vous n'aviez pas ce privilège tout le temps. Au dernier mandat, j'étais aussi, moi, Adjoint aux Ressources Humaines. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Et alors ? »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« J'ai le droit de préciser, de reprendre un propos que vous dites. « J'ai toujours assumé cette fonction » vous avez dit, ce n'est pas vrai, moi aussi je l'ai déjà fait. C'est tout, c'est une précision. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« On a partagé et cela s'est bien passé. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, vous n'arriverez pas à convaincre les élus autour de la table et les spectateurs, ici présents, et les agents. Vous êtes empêtré dans des problèmes de ressources humaines »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous faites honte à la collectivité, vous vous acharnez sur le personnel, mais c'est scandaleux, vis-à-vis du DGS qui se donne un mal fou, qui est venu et qui a apaisé la situation et qui est arrivé à faire fonctionner la collectivité correctement, car il a tout un programme à mettre en place pour que les choses avancent. C'est inacceptable d'entendre ça, vous n'y connaissez rien et vous annoncez et affirmez des choses qui sont complètement fausses. Moi, ça me fait vomir, je suis désolé je vous le dis. C'est scandaleux. Entendre des propos comme cela c'est honteux. Ce qui est grave c'est que vous donnez une image de la collectivité qui est extrêmement négative et ça, je vous le garantis, cela

fait mal aux agents. Et moi, je suis là pour les défendre, et c'est pour cela que je m'emporte car ce que vous faites là, ce que vous dites là, tous les agents le prennent en pleine figure et ils sont démoralisés quand ils entendent des propos pareils. Vous devriez avoir honte. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je suis plutôt en train de les défendre Monsieur le Maire »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Tu parles les défendre, ça c'est défendre. N'importe quoi. Ce n'est pas la peine, on arrête »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Vous vous réfugiez derrière la colère. Et comme vous dites, toujours, j'assume mes propos. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui, parfaitement, j'assume, mais vous vous ne pouvez pas les assumer. Vous me donnez des noms des agents qui sont démoralisés. Si on était dans cette situation, Mesdames et Messieurs et je m'adresse à tout le monde, on n'aurait pas eu les résultats qu'on a connus ces dernières semaines et ces derniers mois pour les festivités de Noël où les agents se sont décarcassés et ont travaillé presque jour et nuit. Ils ont fait preuve de professionnalisme extraordinaire pour réussir ce que nous avons vécu ensemble ces deux derniers mois pour préparer les festivités de Noël. Si les agents étaient malheureux, si cela se passait mal, on n'en serait pas là. On n'aurait pas de résultat de ce type et cela vous devez le reconnaître. A votre place, moi, j'aurais honte »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai toujours reconnu le travail des agents Monsieur le Maire, ce n'est pas la peine de détourner mes propos, Monsieur le Maire, je m'en prends à vous pas aux agents. »

Intervention de Monsieur le Maire Marcel BAUER

« Dess muass m'r erlabt hà ! Mein lieu'r Fràch ! A Schànd ! Moi, j'aimerais bien une fois Mesdames et Messieurs de l'opposition que vous soyez, a minima, constructifs, que vous aidiez à faire avancer les choses car quand je m'adresse à la population à l'extérieur ils me le disent « Qu'est-ce qu'ils apportent ? Constamment sur la défensive, constamment dans la critique et jamais rien de concret ». Jamais rien de positif. Voilà où on en est au niveau de l'opposition de la Ville de Sélestat. Et vous êtes fiers de cela ? Moi aussi j'étais dans l'opposition, mais je n'ai pas agi comme ça. Car on travaille pour la Ville de Sélestat et pas contre la collectivité comme vous le faites et pas contre les agents, comme vous le faites. Parce que je vous le dis, ces propos que vous avez tenus ça va faire mal aux agents et ça leur fera mal car c'est scandaleux. Un nochhar sollsch ja sàje « un joyeux Noël » »

Le conseil Municipal prend acte

E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

10. Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat du centre ancien : attribution d'aides financières aux propriétaires – Stéphane ROMY

Monsieur Stéphane ROMY indique que cette délibération fait suite au vote du nouveau dispositif au mois d'avril dernier et à la fin de l'OPAH-RU/ORI qui s'est terminée à la même date. Ce programme se décline toujours avec les mêmes partenaires à savoir l'ANAH, et la CEA, qui intervient en tant que délégataire des aides. Toutefois, intervient un nouveau partenaire à savoir le cabinet Urbam conseil qui remplace CITIVIA.

Monsieur Stéphane ROMY propose d'approuver le versement des aides financières.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'il n'est que possible de féliciter les concitoyens qui, grâce à ces aides, améliorent la situation patrimoniale sélestadienne.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voulais faire une remarque constructive sur l'enquête qui est actuellement menée et qui court toujours sur la rénovation du centre ancien de Sélestat. D'abord je voulais avoir un point d'étape, où on en est-on ? Est-ce qu'il y a une participation ? Je ne la trouve pas très accessible sur le site, et peut-être qu'elle mériterait d'être un peu mise en avant ou rappelée sur Facebook. C'est vrai que la saison ne se prête pas forcément à cette enquête mais elle est toujours en cours, je n'étais pas sûre qu'elle était toujours en cours, mais je vois qu'on peut toujours y répondre et c'est un peu pour inviter la population à répondre à cette enquête qui a le mérite d'exister. »

Intervention de Monsieur Stéphane ROMY

« Je vais vous répondre Madame REYS. Effectivement c'est une enquête qui est encore en cours. Elle connaît quelques petits retards, à la marge, il n'y a pas une forte participation pour l'instant mais on a prévu de relancer au niveau des réseaux sociaux pour inciter les gens à répondre le plus rapidement possible, tout ça dans le but de vous restituer tout ceci pour la fin janvier au plus tard. »

Adopté à l'unanimité

11. Demande de prorogation de la durée du portage foncier pour le site « Celluloïd » - Claude SCHALLER

Monsieur Claude SCHALLER propose de prolonger la durée du portage foncier pour l'acquisition du site Celluloïd. Il indique que cette prolongation est due à une certaine complexité du projet qui a mis un certain temps à trouver ses marques mais maintenant, le dossier est bien sur les rails et un permis d'aménager devrait être délivré fin 2022.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« (Début d'intervention inaudible) Nous voilà donc effectivement à la fin du portage foncier et bien entendu une prorogation nous est proposée, mais elle n'est que d'un an avec une échéance au 22 décembre 2022. Alors petite interrogation : pourquoi qu'une année alors que la convention initiale prévoit

une prorogation possible de deux ans au maximum ? Si nous ne voulons pas devoir racheter ce portage pour un montant 2 500 000 euros, il va falloir réaliser en moins d'un an la modification du PLU, l'obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours pour 185 logements, l'obtention de toutes les autorisations administratives et l'absence de prescriptions de fouilles archéologiques. Donc en moins d'un an, tout ceci devrait se décanter. Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, je me permets donc de vous poser la question : pensez-vous vraiment arriver à réaliser tout ce travail en moins d'un an ? Et si ce travail a déjà commencé, faites nous un point d'étape. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Effectivement ce dossier est en bonne voie. L'aménageur a été choisi et il est en ce moment en train de faire progresser ce dossier sur différents points. Des fouilles archéologiques préventives ont été réalisées et on attend le rapport définitif. Vraisemblablement d'après les premiers éléments qu'on a, ce sont des éléments assez classiques qui ont été trouvés, la fondation des Remparts Vauban a été confirmée mais néanmoins, cela ne prête pas une difficulté particulière puisque c'est quelque chose de particulièrement récent qui date de 1700 et des éléments relativement connus qui ne méritent pas de fouilles plus approfondies au stade des connaissances actuelles. En parallèle, le dossier de modification simplifiée du PLU est en cours, il a été déposé dans les services pour instruction. Dès qu'on a ce retour courant des prochains mois, il suffira de l'approuver en Conseil Municipal. On avance aussi sur d'autres sujets notamment l'alimentation énergétique du site. Récemment on a été contacté pour aménager un fossé qui va pouvoir cerner le projet et donner une qualité paysagère à ce site. Des choses sont bien en cours et l'objectif est effectivement d'aboutir à un permis d'aménager avant la fin de l'année prochaine. »

Intervention de Madame caroline REYS

« De quoi parle-t-on ? Cette friche est pour certains « une verrue », pour d'autres un objet de spéculation, et pour vous, un peu des deux semble-t-il, avec un petit air de sparadrap du Capitaine Haddock dont on a du mal à se débarrasser.

Pour nous c'était un rêve, un champ des possibles en matière d'habitat innovant et participatif. La dimension de l'emprise mais surtout sa situation exceptionnelle à proximité immédiate de la Nature et de la Ville font de cet espace une source d'inspiration en matière d'aménagement urbain.

Quand la Ville en a fait l'acquisition en décembre 2016, dès la première délibération, Bertrand GAUDIN a évoqué la possibilité d'un éco-quartier, et grâce à votre lenteur, si je puis dire, grâce aux projets avortés ou abandonnés, ce rêve était toujours possible en 2020, et nous en avons fait un projet emblématique de notre programme électoral.

Mais les électeurs en ont décidé autrement, et nous voilà devant une nouvelle délibération qui ressemble encore une fois à un raté.

En effet, on peut s'étonner que la promesse de vente de ce terrain soit passée en Conseil Municipal alors que la révision du PLU n'avait pas encore été faite.

En juillet dernier, vous avez déjà engagé ce rachat, alors que la DREAL n'avait pas encore été destinataire de la demande d'examen préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale. Où en est-on des études d'impact et des solutions éventuelles apportées par l'aménageur ?

À force d'attendre, certaines échéances arrivent à terme et on le voit bien ce soir avec une convention qui se termine aujourd'hui même, mais surtout, de

nouvelles lois viennent interférer et peut-être contraindre les projets. Comment ce projet va-t-il s'adapter à la nouvelle loi « Climat et Résilience », très contraignante en matière d'aménagement ?

Voici pour nos questions techniques, j'en viens maintenant à différentes remarques et questions sur l'absence de concertation.

Commençons par l'absence d'avis du Conseil municipal quant au choix de l'aménageur de ce site. Cette désignation a été faite en Bureau en 2019, avec des personnes ici présentes, mais hors public et hors avis de notre groupe. Ce dont nous prenons acte.

La concertation citoyenne ensuite. 185 logements, cela fait près de 500 nouveaux habitants dans ce quartier et plus d'une centaine de voitures supplémentaires qui circuleront quotidiennement sur cette portion de la route de Marckolsheim. Qu'en pensent les riverains ? Est-ce que vous en avez discuté avec eux ? Et surtout, est-ce que la Ville a prévu une étude d'impact des nuisances à venir sur leur qualité de vie et sur leur santé ?

Concertation encore. Le projet prévoit l'aménagement d'un parking public en prolongement de celui de la médiathèque. Qu'en pense la Communauté de Communes ?

Dernier sujet. La chaudière biomasse avait eu notre aval, en particulier parce qu'elle permettait d'envisager l'extension d'un réseau de chaleur vers cette zone à urbaniser. Où en est l'étude de faisabilité de cette extension dont vous parliez encore en juillet dernier, Monsieur le Maire ?

L'avenant qui nous est donc soumis ce soir est une conséquence du retard pris dans vos projets. Cela a des conséquences financières pour la Ville plus de 44 000 euros par an. Nous n'y sommes pour rien, notre groupe, et nous allons donc nous abstenir. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Déjà sur la qualité architecturale, ce projet a longuement été discuté avec l'aménageur et l'Architecte des Bâtiments de France où il y a eu plusieurs échanges constructifs qui ont permis d'aboutir à un projet qui a été présenté déjà en Conseil Municipal et qui a fait l'unanimité dans son équilibre et dans son insertion paysagère. Par rapport à l'environnement, il y a déjà une étude qui a été faite sur les zones humides. C'est une ancienne friche industrielle où finalement, les éléments vous ont été communiqués, le rapport a identifié une petite zone humide mais en-dessous du seuil de la déclaration de travaux au titre des installations classées. Il n'y a donc pas d'impact mais il y a par contre une procédure nommée, au cas par cas, où effectivement l'administration chargée de l'environnement va approfondir cela pour voir s'il y a lieu d'avoir des mesures complémentaires ou pas. Mais tout ceci est déjà engagé, est en cours, et on est en attente de réponses. En ce qui concerne la loi Résilience, la loi Zone Artificialisation Nette (ZAN) à laquelle vous faites certainement allusion, pour l'instant, les décrets d'application ne sont pas sortis et ce projet ne sera pas concerné dans l'immédiat puisqu'il sera réalisé préalablement. La chaudière Biomasse, l'étude a été faite par l'aménageur pour voir s'il était opportun et économiquement intéressant de raccorder ce projet à cette chaudière Biomasse. A priori les coûts sont assez pharamineux pour ramener du réseau de chaleur à ce projet. On s'oriente donc plutôt vers d'autres solutions qui seraient moins coûteuses et tout aussi respectueuses de l'environnement, mais là aussi, on aura une présentation assez détaillée puisque c'est plutôt une pompe à chaleur collective qui est envisagée et on escompte aussi fortement des réductions de consommation étant donné les isolations thermiques qui peuvent être

envisagées sur ce projet. On sera donc économe de sorte à avoir un apport d'énergie extérieur le plus faible possible. Vous évoquez aussi la mutualisation du parking avec la Communauté de Communes. Là aussi, les contacts ont été pris. Le projet est faisable, à la limite, sans prendre en compte l'espace de stationnement de la médiathèque. Néanmoins, il est opportun de mutualiser cet espace pour l'organiser davantage et aussi accroître les disponibilités de places de stationnement. Là aussi, les contacts sont en cours, pour rassurer aussi, car ils craignent quelque part que le projet immobilier accapare tout le stationnement devant la médiathèque et ces éléments ont été pris en considération et on réfléchit pour prendre des dispositions pour rassurer la médiathèque afin qu'elle dispose toujours de ces places de stationnement. Mais dans l'organisation globale, il paraît plus cohérent d'avoir une réflexion globale sur ces aménagements. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que Monsieur Jacques MEYER souhaite également donner quelques éléments, puisqu'il a suivi dès le départ ce projet, avant de donner le relai à Monsieur Claude SCHALLER.

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je voudrais tout simplement revenir un peu sur le retard qu'on a pris sur ce projet. Oui, nous avons pris entre 18 et 24 mois de retard car à un certain moment, des personnes qui sont aujourd'hui dans l'opposition sont venues avec des investisseurs qui voulaient faire un complexe hôtelier, un complexe de musée sur ce site et attendre les réponses de ces investisseurs a fait qu'on a vraiment perdu 2 années. Je me rappelle très bien, qu'à un certain moment, j'ai pris le téléphone, j'ai appelé un des investisseurs pour lui dire que maintenant il fallait une réponse dans une semaine, oui ou non. La semaine écoulée, on avait toujours pas de réponse et là on a pris la décision avec Monsieur le Maire de laisser tomber ce projet et d'aller vers de l'habitat. Alors c'est vrai, 24 mois ont été perdus à cause de ces personnes. »

Adopté – 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

12. Interventions sur domaine public départemental en agglomération :
Convention Ville/Collectivité Européenne d'Alsace – Claude SCHALLER

Monsieur Claude SCHALLER indique qu'il s'agit d'approuver un projet de convention qui est destiné à réglementer les interventions sur le domaine public départemental entre la CEA et la Ville et concerne 5 routes départementales. Cette convention définit les obligations des uns et des autres et correspond à ce qui a déjà été fait jusqu'à présent. Il profite de ce point pour souligner le fait que la viabilité hivernale, du fait du droit local, incombe également aux riverains, disposition un peu délaissée et donc la collectivité a dû suppléer.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Comme vous dites, cette convention permet de formaliser ce qui se pratique déjà, mais ça peut aussi être l'occasion d'engager une amélioration de ces axes là pour une meilleure cohérence et une meilleure concertation entre la CEA et la Ville de Sélestat. Ce sont des axes où on peut encore améliorer la sécurité, la circulation et les mobilités douces notamment le vélo qui est un exemple

avec la Route de Colmar ou de Strasbourg où les voies cyclables sont en partie sur le trottoir, donc Ville de Sélestat, et en partie sur la chaussée, donc CEA. Un exemple de concertation indispensable. On pourrait aussi renouveler les questions sur le transit des poids lourds dans Sélestat qui empruntent cet axe-là. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Vous l'avez compris, c'est tout simplement une façon de formaliser ce qui se pratique depuis des années pour que les uns et les autres sachent exactement ce qu'il faut faire et aussi pour que la population soit informée de qui intervient où et comment. C'est une bonne chose et cela permet aussi de rappeler les traversées qui appartiennent encore au Département. »

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

13. Dématérialisation du contrôle de légalité : signature de la convention ACTES avec la préfecture – Marcel BAUER

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'approuver la convention.

Adopté à l'unanimité

14. Arrêté préfectoral portant enregistrement de l'exploitation d'une unité de méthanisation à Ebersheim, exploitée par la société SAS Matternergies (pour information)

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que ce document est une information.

DIVERS

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Je voudrais revenir sur la douzième séance ordinaire du 29 avril 2021 sur la délibération Charlemagne. Je vais vous donner lecture d'une partie de mon intervention et d'une partie de la réponse de Jacques MEYER « Où en sommes-nous avec les subventions attendues ? Je rappelle, que pour le montant, sur les 17 250 000 euros de subventions espérées, seules 4 350 000 euros sont validées. Jacques MEYER répond « Si on demande des subventions au niveau de la Région, de l'Etat des différents partenaires, ces derniers demandent systématiquement, dans un premier temps, qu'une délibération soit prise par le Conseil Municipal. C'est à partir de là qu'on pourra continuer sur les subventions attendues. » Il faut savoir qu'il y a 1 an et demi, si je ne me trompe, ou presque même 2 ans, donc ça nous amène au printemps 2019, on allait voir avec Monsieur le Maire, Monsieur ROTTNER, Président de la Région, qui nous a assuré du soutien très fort par rapport à l'aide financière pour ce projet. Je cite toujours Jacques MEYER « Si je fais un calcul au niveau de ce projet, qui aujourd'hui à 28 500 000 euros, on a un montant garanti de la CEA de

4 350 000, est prévu au niveau de la Région, 6 millions, au niveau de la CCS, 2 millions, au niveau de l'Etat, 4 700 000. Là-dedans on a aussi des prévisions par rapport aux différents plans de relance qui sont en train d'être mis en place. On va avoir le Fonds de compensation de la TVA, qui est de 4 682 000 euros. C'est vrai qu'on ne touchera ce montant, ça on le sait, que quand tout sera finalisé, mais on le touchera. Ce qui fait un reste à charge prévisionnel de 6 617 000 euros, soit environ 24% du coût global. Aujourd'hui, je crois que l'aide des différentes collectivités et l'aide de l'Etat qui sont attendues et qu'on espère fortes, nous permettront d'avoir un projet pour la ville de Sélestat qui est tout à fait envisageable au niveau des finances. » Mais question, Monsieur MEYER, 8 mois après la délibération, où en sommes-nous aujourd'hui avec les notifications des subventions de la région pour mémoire 6 millions d'euros, de l'Etat 4 700 000 euros et des plans de relance ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Ce n'est pas Monsieur MEYER, mais moi, qui vais répondre. De toute façon, en deux mots, moi j'aurais souhaité que les élus du Conseil Municipal de Sélestat défendent auprès de la Communauté de Communes, les intérêts des Associations et des sélestadiens avant de venir et nous faire des reproches. Défendre les intérêts, c'est ça ce qu'il faut faire, et c'est ça ce que j'attendais de vous. J'espère, mais bon, vous avez montré de quoi vous êtes capables, en tout cas, pour défendre les intérêts de la Ville et les intérêts des sélestadiens, vous n'êtes pas forts et vous ne le faites pas. C'est vraiment malheureux. Par contre, pour répondre à la question concernant les financements, sachez que des rendez-vous sont pris et dès qu'on aura les éléments, vous les aurez, c'est tout à fait normal. Mais moi, je vous demande une chose, défendez les intérêts des sélestadiens dans les différentes instances. Je termine la séance du Conseil Municipal. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai demandé la parole avant Monsieur le Maire. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'est fini, je lève la séance. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Quelle belle démocratie Monsieur le Maire ! »

Fin de la séance à 19 H 55

PRM/RAG/AI

PV prov 19

La secrétaire de séance

Frédérique MEYER

